

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 12 mars 2014 à 18h15**

L'an deux mille quatorze, le 12 mars, le Conseil Municipal de La Celle, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PAUL, Maire.

Présents : Messieurs Jacques PAUL / Jean RIGAUD / Jean François FOURCADE/  
Ralph SARTO/Christophe BOLLA/ Alain BŒUF / Alexandre BELLON/ Jacques SALINS  
Madame Carinne CAMALY

Absents excusés : Madame Nathalie GARNIER /  
Messieurs Laurent BARBIER / Serge CANTOURNET

Secrétaire de séance : Madame Carinne CAMALY  
Le Maire ouvre la séance à 18h20

*« Ce conseil est le dernier de ce mandat. Nous avons décidé de vous présenter un Débat d'Orientation Budgétaire. La commune n'a pas l'obligation d'en présenter un. Cet exposé est fait afin d'informer le public sur la situation financière de la commune. »*

Approbation du compte rendu du conseil du 19 février 2014  
Le Maire reprend les points abordés lors du dernier conseil municipal.  
Adopté à l'unanimité

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014**

Monsieur le Maire remercie Mr SALINS, conseiller municipal, délégué aux finances ainsi que le personnel du service financier.

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Lydie GREGORACI, qui va présenter et commenter le document projeté.

Celui-ci est divisé en trois parties :

- 1) Le compte administratif 2013
- 2) Le Budget prévisionnel 2014
- 3) Les budgets annexes

##### **1) Le compte administratif 2013**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	1 281 009,36 €	1 367 728,70 €	653 443,95 €	692 938,72 €
Résultat de l'exercice 2013	<b>+ 86 719,34 €</b>		<b>+ 39 494,77 €</b>	
Report exercice 2012	+ 54 054,62 €		+ 42 406,21 €	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 140 773,96 €</b>		<b>+ 81 900,98 €</b>	

## 2) Le Budget prévisionnel 2014

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévision	1 295 859,96 €	1 295 859,96 €	571 665,60 €	571 665,60 €

Cette prévision est établie en fonction de la baisse de 0,9 % du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement décidée par l'Etat et par le maintien des taux d'imposition votés en 2013.

Par ailleurs, l'excédent de 140 773,96 € est reporté sur l'exercice 2014, de la manière suivante :

- Affectation de 63 291,96 € en recette de fonctionnement ;
- Affectation de 77 482 € en recette d'investissement afin de couvrir le capital à rembourser pour l'année 2014.

En 2014, l'encours de la dette est de 481 651 € (capital restant dû au 01/01/2014), soit un endettement de 350 €/habitant.

En 2012, l'encours de la dette était de 420 €/ hab à La Celle pour un encours moyen national de 604 €/habitant (source : Ministère de l'Economie).

Pour les dépenses inscrites en investissement, il s'agit des projets suivants :

- La maison de santé : assistance à maîtrise d'ouvrage : 25 000 € prévus
- Les toitures :
  - Maison Desmoulin : Marché de travaux en cours pour 45 183 €
  - La salle Gueguen : Architecte et maîtrise d'œuvre pour 22 200 €
- La requalification du chemin des fontaites : assistance à maîtrise d'ouvrage : 28 000 € prévus

## 3) Les budgets annexes

- Le budget eau et assainissement

### Le compte administratif 2013

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	88 079 €	218 322 €	421 291 €	264 080 €
Résultat de l'exercice 2013	+ 130 243 €		• 157 211 €	

### Le budget prévisionnel 2014

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévision	134 831,70 €	134 831,70 €	1 233 242 €	1 233 242 €

Le budget en investissement est important car il tient compte des travaux en cours de la station d'épuration et des subventions obtenues pour ce projet.

La station d'épuration a un coût de 1 125 120 € T.T.C (études et travaux).

Les subventions obtenues sont les suivantes :

L'Etat (DETR) : 300 000 € / La Région : 3 000 € / Le Département : 134 288 € /

L'Agence de l'eau : 281 808 € + 181 000 € (car la commune est inscrite dans un contrat rivière intercommunal) soit un total de 462 808 €.

L'autofinancement étant de 225 024 €

- Le budget du lotissement :

La seule écriture de l'année 2013, concerne l'acquisition du terrain par le budget lotissement au budget communal (soit 19 210 €)

Pour 2014, la seule dépense inscrite de 40 000 € concerne les travaux de finition de la voie du lotissement (travaux d'enrobé).

Ce budget devra être clôturé au 31/12/2014, car les opérations seront terminées.

La présentation du débat d'orientation budgétaire étant terminée, le Maire reprend la parole et précise les points suivants :

« Une commission finances s'est tenue ce jour à 15h30. Lors de cette commission, nous avons fait le point sur les investissements en cours, et sur les subventions notifiées qui n'ont pas été payées. La trésorerie de la commune excède le million d'euros. Nous laissons une trésorerie saine qui permettra la mise en œuvre des futurs projets communaux. »

Monsieur SALINS souhaite intervenir. Il remercie chaleureusement le service financier et la directrice pour le travail effectué au quotidien dans le domaine des finances. Par ailleurs, il rappelle que la trésorière de Brignoles a remis à la commune en juillet 2013, une analyse financière qui conforte les données présentées ce soir en conseil.

Monsieur SALINS rappelle que la municipalité actuelle, a connu des soucis en début de mandat, car la situation financière laissée par les prédécesseurs était catastrophique. Or, depuis deux années, la commune dégage un excédent de fonctionnement qui permet de couvrir le capital à rembourser de l'année.

Le Maire précise que : « les efforts en matière de dépenses de fonctionnement doivent continuer. Les dépenses augmentent alors que les recettes diminuent. La commune devra réfléchir sur le remplacement ou non des agents qui partiront à la retraite.

L'Etat souhaite une mutualisation du personnel avec les intercommunalités afin de diminuer les dépenses de personnel dans les communes. Mais, à ce jour, la commune ne maîtrise pas les compétences qui vont être transférées ou mutualisées.

Depuis 2008, le budget consacré à la formation du personnel a été augmenté. La commune a souhaité que les agents évoluent sur leur poste, en matière de compétences, de connaissances. Ce qui permet à certains d'entre eux de passer des concours ou des examens professionnels. »

#### **N°2014 - 15 : Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Maire expose :

La directrice a passé et réussi son examen professionnel de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour avancer de grade.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte l'évolution des besoins du service administratif qui justifie l'avancement de grade.

L'avancement de grade proposé dans le service administratif concerne un poste en catégorie B.

Monsieur le Maire propose de transformer le poste de rédacteur en poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Monsieur le Maire précise que lorsque la transformation d'un emploi a pour objet la promotion d'un fonctionnaire, il est admis de ne pas consulter le Comité Technique.

Adopté à l'unanimité

### **Informations :**

- Recrutement d'un policier municipal

La commune a procédé au recrutement du policier municipal à compter du 17 mars 2014.

Suite aux entretiens, c'est la candidature de Mr GENOVA qui a été retenue.

- Les élections municipales

La mise en œuvre administrative et technique est opérationnelle. Les panneaux d'affichage ont été installés dès le vendredi 7 mars 2014 après midi.

Monsieur le Maire termine ce conseil :

« Je remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail effectué ces 6 années. Nous avons formé une équipe. Nous avons bien travaillé ensemble même si parfois, nous avons eu des désaccords sur certains dossiers. Le mode de fonctionnement du conseil a toujours été démocratique. Certaines décisions ont été difficiles à prendre mais les résultats sont là. Nous laissons une situation financière saine pour le prochain mandat. Permettant ainsi la possibilité d'investir sur des projets. »

La séance est levée à 19h25

La secrétaire de séance